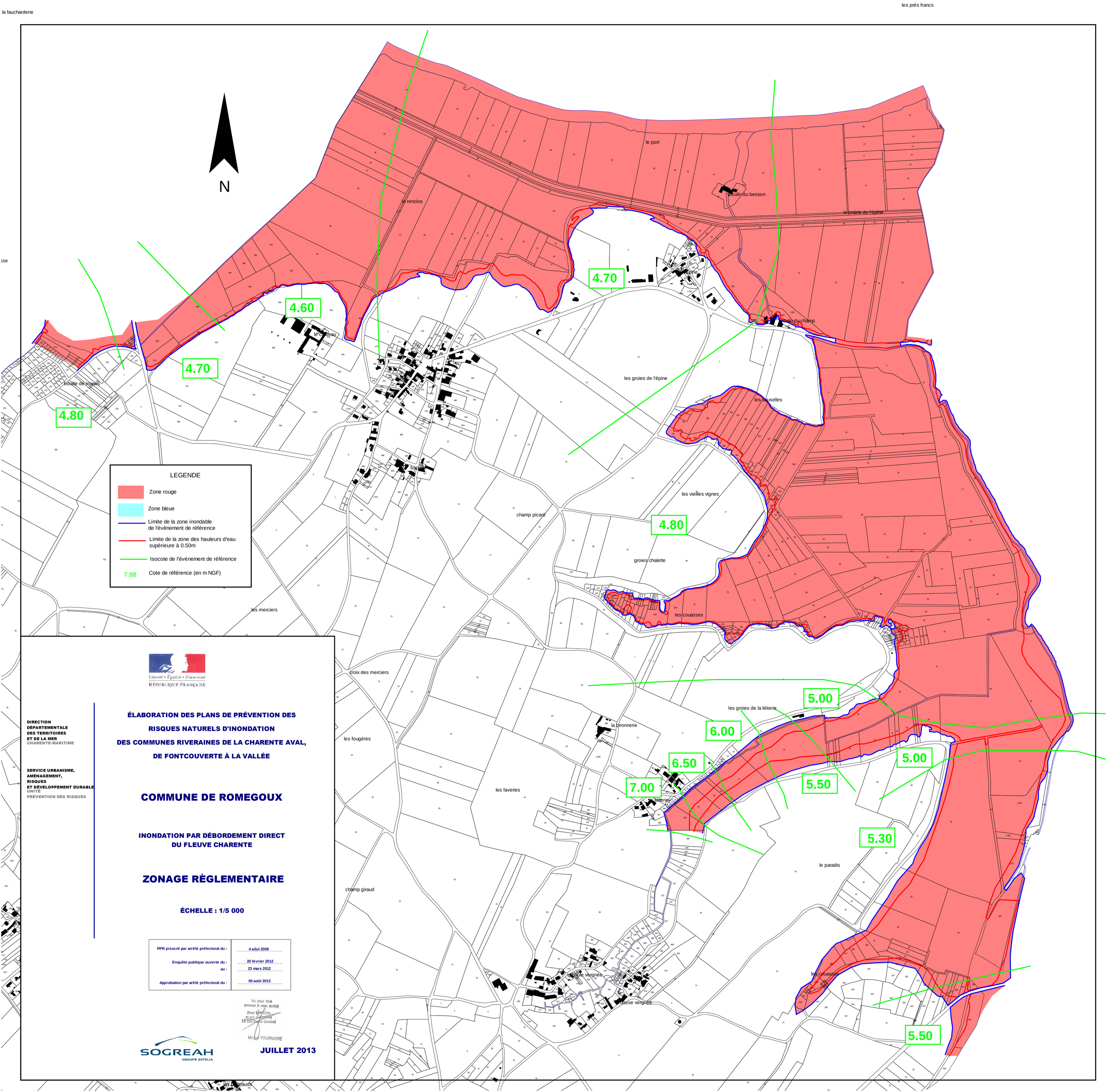
N
LEGENDE
Zone rouge
Zone bleue
Limite de la zone inondable de l'évènement de référence
Limite de la zone des hauteurs d'eau supèrieure à 0.50m
Isocote de l'évènement de référence
7.88 Cote de référence (en m NGF)
4.60
4.70
4.80
4.70
4.80
5.00
6.00
6.50
7.00
5.00
5.50
5.30
5.50
le port
le renclos
moulin du besson
la prairie de l'épine
moulin du champ
le château
les groies de l'épine
les ceuselles
les vieilles vignes
champ picard
groies chalette
les couasses
les merciers
croix des merciers
les groies de la liéterie
la bronnerie
les fougères
les faveries
la liéterie
le paradis
champ giraud
la grande vergnée
basse vergnée
les couasses
les bouleaux
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
CHARENTE-MARITIME
SERVICE URBANISME, AMÉNAGEMENT, RISQUES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
UNITÉ PRÉVENTION DES RISQUES
ÉLABORATION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DES COMMUNES RIVERAINES DE LA CHARENTE AVAL, DE FONTCOUVERTE À LA VALLÉE
COMMUNE DE ROMEGOUX
INONDATION PAR DÉBORDEMENT DIRECT DU FLEUVE CHARENTE
ZONAGE RÈGLEMENTAIRE
ÉCHELLE : 1/5 000
PPR prescrit par arrêté préfectoral du : 4 août 2009
Enquête publique ouverte du : 20 fevrier 2012
au : 23 mars 2012
Approbation par arêté préfectoral du : 05 août 2013
Vu pour être annexé à mon Arrêté
Pour la préfète et par délégation
Le Secrétaire Général
Michel TOURNAIRE
SOGREAH
GROUPE ARTELIA
JUILLET 2013